

Arrêté du 20/08/1985 relatif aux bruits aériens émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement

(JO du 10 novembre 1985)

Dernière modification : Arrêté du 23 janvier 1997 (JO du 27 mars 1997)

Publics concernés : exploitants d'installations soumises à autorisation et émettant des bruits aériens

Objet : normes d'émission sonore que doivent respecter ces installations, ainsi que la méthodologie d'évaluation des effets sur l'environnement des bruits aériens émis par une ou plusieurs sources appartenant à ces installations.

Entrée en vigueur : le 11 novembre 1985

Notice : Instruction technique du 20/08/1985 relative à la détermination de la méthodologie à mettre en œuvre pour l'évaluation des effets sur l'environnement des bruits aériens émis par une ou plusieurs sources sonores appartenant à une installation classée pour la protection de l'environnement